

**"DÉSACCORD SALARIAL 2011" dans le Groupe CMMA :  
une Direction CMMA éloignée de la "réalité quotidienne" des Salarié(e)s !**

Suite aux réunions des 07 janvier 2011, 14 janvier 2011 et 11 février 2011, qui se sont tenues dans le cadre des « Négociations Annuelles Obligatoires », notamment sur les Salaires et les Conditions de Travail (au sein du CMMA), nous tenons à vous faire part des Conclusions Synthétiques CFDT-CMMA ;

- **des mesures financières qui ne répondent pas à la situation des Salarié(e)s CMMA**
  - ❖ cf. + 1.9 % en janvier 2011 et 1 % de supplément d'intéressement en avril 2011 ;
  - ✓ malgré participation+intéressement à ≈ 13 % (hors supplément) versés en 2011, obtenus grâce aux Accords du 30 juin 2009, alors signés par la CFDT de CM5-CIC et ce sachant que "l'Épargne Salariale" de CM4-CIC était de 13 % à 14 % avant la Crise ;
  - ✓ avec l'Inflation 2010 à +1.8 %, +0.5 % en décembre (INSEE) ou +2.4 % (Eurostat), +15 % sur Carburants, +12.5 % sur Énergie (dont +13.8 % sur Gaz et +26.5 % sur Combustibles Liquides), +9.4 % sur Produits Alimentaires Frais (dont +15.9 % sur Légumes Frais), +7 % sur l'Utilisation Véhicules Personnels, +5.9 % sur Services de Collecte des Ordures Ménagères, +4.7 % sur Assurances, +3.9 % sur le Logement, ...
  - ✓ avec des salaires au CMMA ≈ 10 % en deçà de la médiane des moyennes de CM5 (cf. l'étude du Cabinet SYNDEX, commanditée par notre Comité de Groupe CM5-CIC). Si la presse a pu faire un comparatif des augmentations dans les Banques pour 2011 (cf. AGEFI) reste à voir le niveau des salaires et donc sur quelle base cela s'applique ?
  - ✓ avec des "inégalités salariales" au CMMA entre des Hommes et des Femmes constatées par notre Employeur CMMA, lui-même (cf. tableau au verso) et alors que la CFDT-CMMA a saisi notre C.E pour réunir la « Commission Égalité Professionnelle » ;
- **des dispositions sur les Prêts Habitat de Salarié(e)s CMMA, qui sont inappropriées**
  - ❖ différentiel entre anciens plafonds à 120 K€ puis 150 K€ et 200 K€ (CM10-CIC) ;
  - ✓ à taux variable "capé" alors que l'enveloppe initiale était très souvent à taux fixe pour un même financement ; proposer ainsi une partie à taux variable alors que l'autre partie est à taux fixe ... nous n'oserions même pas le faire à nos Client(e)s du CMMA !
- **des engagements insuffisants pour le « Droit d'Expression » des Salarié(e)s CMMA**
  - ❖ ouverte quant aux modalités, la CFDT-CMMA reste très vigilante sur la Finalité ;
  - ✓ nous voulons bien veiller à la réelle efficacité de cette "démarche participative" : nous demandons -non seulement- la "synthèse des comptes rendus des réunions" mais -surtout- ensuite un "relevé des actions abouties et/ou en cours", avec des effets concrets pour « l'Amélioration des Conditions de Travail » de nos Collègues du CMMA.
- **une application ARTT 35h Hebdo au CMMA qui s'avère être arbitraire et inéquitable**
  - ❖ disparités sur le nombre de Jours RTT, causant une (triple) injustice au CMMA ;
  - ✓ une ARTT au CMMA, "à 2 vitesses", "à géométrie variable", "au fait du Prince"... avec l'inégalité sur le nombre de Jours de Repos, sur les possibilités de monétisation ou d'alimentation du "CET" en volume de Jours, pour le « Congé de Fin de Carrière »...

**Pour la Défense de l'Intérêt des Salarié(e)s CMMA,  
Restant à votre Service ; Vos Représentants CFDT-CMMA.**